



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 30 novembre 2018

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Election chambre d'agriculture de la Corrèze : dépôt des déclarations de candidatures du 7 au 17 décembre 2018

La période de dépôt des déclarations de candidatures pour le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture de la Corrèze est fixée du **vendredi 7 décembre au lundi 17 décembre 2018 à 12 heures au plus tard.**

Elles sont déposées à la préfecture, au bureau des élections :

- de 9 h à 12 h et
- de 14 h à 16 h 30,

par un mandataire muni d'une **procuration écrite signée de chaque candidat figurant sur la liste et d'une copie d'une pièce d'identité de l'ensemble des candidats figurant sur cette liste.**

Des modèles de déclaration de liste de candidatures sont disponibles sur le site internet de la préfecture.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter